

## LES MEMBRES DU COLLECTIF « ENSEMBLE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS »



01 45 49 52 21 / [contre.la.traite@secours-catholique.org](mailto:contre.la.traite@secours-catholique.org) / [www.contrelatraite.org](http://www.contrelatraite.org)

Paris, le 22 Janvier 2015



### DOCUMENT DE TRAVAIL, A PARTIR DES RENCONTRES DU COLLECTIF – D'OCTOBRE 2014 A JANVIER 2015

22 octobre, 7 et 18 novembre et 17 décembre 2014 et 5 janvier 2015 au Siège du Secours Catholique – Caritas France

#### Objet de ces rencontres

- 1 – Rencontre opérationnelle avec le Cabinet du Ministre de l'Intérieur –dont Raphaël Sodini, référent traite- le 22 octobre 2014, suite à la rencontre avec le Ministre, Bernard Cazeneuve, en septembre.
- 2- Rencontre du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » avec la Secrétaire Générale de la MIPROF, Elisabeth Moiron-Braud, et le coordinateur national traite, Eric Panloup (MIPROF, Mission Interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la traite des êtres humains), le 18 novembre 2014, préparée le 7 novembre 2014.
- 3- Rencontre du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » avec la Présidente, Christine Lazerges et Noémie Bienvenu, de la CNCDH, Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, le 17 décembre 2014.
- 4- Le rapport de la France à la Commission européenne sur la lutte contre la traite des êtres humains 2011 – 2014.
- 5- Prévention et lutte contre la traite des mineurs au regard de la convention internationale des droits de l'enfant et des protocoles additionnels dans le cadre du suivi de la France - plaidoyer auprès des institutions internationales - réunions du 7 novembre 2014 et 5 janvier 2015.
- 6- Une initiative parmi d'autres à l'occasion de « un an de Plan d'action national contre la traite en France », le 10 mai 2015.
- 7- Traite et conflits. Information sur la recherche-action menée par des Caritas dans l'espace euroméditerranéen. Quelle exploitation concrète en France ?

- 8- Le site internet, « [www.contrelatraite.org](http://www.contrelatraite.org) », Facebook « Collectif Ensemble contre la traite des êtres humains » et twitter « @Contrelatraite ».
- 9- Séminaire organisé par le Ministère des Affaires Etrangères, au Quai d'Orsay, le 25 novembre 2014.
- 10 - Autres réunions concernant directement la traite organisées ou signalées par les membres du Collectif d'octobre à Janvier 2015.
- 11- Présentation de la candidature des équipes d'Action contre le proxénitisme au Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains ».

## **Prochaine rencontre du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » :**

Lundi 02 Février 2015 : de 9h30 à 12h00 au Secours Catholique 106 rue du Bac 75341 Paris cedex 07. Salle 3002 (Oscar ROMERO).

A l'ordre du jour

- Poursuivre le travail engagé sur **la traite des mineurs au regard de la Convention Internationale des droits de l'enfant**. Où en sommes-nous ? et que retirer des rencontres avec les institutions internationales à Genève fin janvier ?
- **Le rapport de la France à la Commission européenne sur la lutte contre la traite des êtres humains 2011 - 2014** : avis de la société civile à transmettre à la Commission européenne pour fin février.

*Informations rapides*

- Point sur « **Un an après le lancement du Plan d'action national contre la traite en France** » et sur le livre « **Pouvoir d'agir contre la traite** »
- « **Traite et conflits** » un sujet d'actualité.

*Geneviève Colas a rencontré le 19 janvier l'assistante du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la traite des êtres humains et le secrétariat du Comité droits de l'enfant du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme (OHCHR) à Genève avec Caritas Internationalis afin d'étudier le plaidoyer à réaliser en 2015 auprès du Comité des droits de l'homme à Genève.*

## **Synthèse des discussions et décisions lors des différentes rencontres :**

### **1 – Rencontre opérationnelle avec le Cabinet du Ministre de l'Intérieur–dont Raphaël Sodini, référent traite- le 22 octobre 2014, suite à la rencontre avec le Ministre, Bernard Cazeneuve, en Septembre.**

Suite à une première rencontre, le 23 septembre 2014, à laquelle participait Bernard Cazeneuve, Ministre de l'Intérieur, une rencontre opérationnelle a eu lieu avec Raphaël Sodini, Conseiller immigration et traite (correspondant traite), Laure Thomasset, chargée de mission auprès de François Minsard, Conseiller Police et Jean De Croone, chef de service adjoint au directeur de l'Immigration.

Les constats de graves dysfonctionnements constatés par les associations du Collectif dans l'accompagnement des victimes de traite des êtres humains présentés lors de la précédente rencontre ont été rappelés et détaillés avec des propositions (voir document du 23 septembre, rendez-vous avec Bernard Cazeneuve sur [www.contrelatraite.org/](http://www.contrelatraite.org/) Le Collectif / Plaidoyer du Collectif / Gouvernement Valls). Ceux-ci concernent en particulier :

- Le manque de protection des victimes de traite avant un dépôt de plainte ;
- Les obstacles et les problèmes rencontrés dans les commissariats en cas de dépôt de plainte ;
- Les entraves au droit de séjour et à la régularisation ;
- Les difficultés spécifiques concernant la traite des mineurs ;
- Le pilotage départemental des interventions contre la traite.

Nos interlocuteurs du Ministère de l'Intérieur ont pris connaissance de nos propositions, ont reconnu que d'un endroit à l'autre les victimes n'étaient pas pris en compte de la même manière et qu'il est important que le sujet soit bien identifié par les acteurs locaux (préfecture, gendarmerie,... mais aussi justice). La France se doit d'honorer l'accueil des victimes de traite. Tout dépôt de plainte doit être suivi. La collaboration avec la société civile est une nécessité.

Raphaël Sodini s'engage à faire le maximum pour que la qualité de l'accueil des victimes en préfecture soit améliorée, pour qu'il y ait une application de la loi uniforme du CESEDA non seulement en théorie mais en pratique et pour que les délais de rendez-vous à la préfecture soient raccourcis.

L'identification des victimes est cruciale et un travail doit être mené sur cette question. En Angleterre une agence agréée existe et a du temps pour cela. Raphaël Sodini remarque qu'il faut en effet du temps pour faire cette identification et qu'en réalité pour le moment la qualification de traite est rarement utilisée car mal identifiée.

Un effort particulier est nécessaire concernant les mineurs rarement reconnus comme victimes (en particulier dans les affaires de vol aux distributeurs automatiques de billets, vols de bijoux à l'arrachée, cambriolages...). Il y a aussi des personnes majeures qui ne sont pas reconnues comme victimes alors qu'elles sont exploitées sexuellement par exemple.

Raphael Sodini s'engage donc pour fin 2014 à préparer une lettre à la signature de Ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, dans le cadre du Plan national d'action contre la traite des êtres humains, pour sensibiliser les préfets à la lutte contre la traite des êtres humains sous toutes ses formes

- En soignant l'accueil en préfecture dans un délai court (délai de 30 jours à respecter, célérité dans le traitement administratif, qualification de traite retenue, rappel de la loi, nature du titre de séjour avec possibilité d'avoir accès à un emploi...).
- En veillant au respect de l'application de la loi dans toutes ses dimensions.
- En délivrant rapidement un titre de séjour aux victimes potentielles.
- En ayant une attention particulière pour les mineurs victimes ayant commis des actes de délinquance sous la menace et pour toute victime de traite qui ne peut être considérée comme délinquante si elle a été forcée à commettre des délits ou crimes sous la menace.
- En facilitant la mise en place de coordination inter-institutionnelle à l'échelle du département et en coordination régionale.
- En proposant des formations adaptées au personnel du Ministère de la Justice, mais aussi en lien avec les autres ministères afin d'inscrire l'action des forces de l'ordre dans un ensemble pour lutter efficacement contre la traite.
- En construisant des outils communs d'identification des victimes.

Au 22 janvier 2015, nous n'avons pas connaissance de cette circulaire à dimension politique de Bernard Cazeneuve aux préfets leur demandant de faire le nécessaire pour combattre la traite et questionnons Raphael Sodini à ce sujet. En l'absence de réponse, le Ministre sera interrogé car il s'était engagé lorsque nous l'avions rencontré.

## **2 - Rencontre du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » avec la Secrétaire Générale de la MIPROF, Elisabeth Moiron-Braud, et le coordinateur national traite, Eric Panloup de la MIPROF, Mission Interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la traite des êtres humains, le 18 novembre 2014, préparée le 7 novembre 2014.**

**Voici les questions transmises à la secrétaire générale de la MIPROF et au coordinateur national contre la traite des êtres humains pour préparer cette rencontre (à l'issue de la réunion de préparation du Collectif du 7 novembre 2014) :**

Quel est aujourd'hui le statut de la MIPROF / de la Coordination Nationale contre la traite ? Au niveau Ministériel, depuis le remaniement, à qui est-elle rattachée (ministre ? secrétaire d'Etat ?) ? Dans les faits, cela permet-il de prendre en compte la traite des êtres humains sous toutes ses formes ?

Quelle a été l'action de la MIPROF depuis le lancement du Plan d'action national contre la traite en mai 2014 ?

Comment la MIPROF définit-elle son rôle ? Comment voit-elle le rôle de la CNCDH ? Qui est le rapporteur national vis à vis de la Commission européenne ?

Comment la MIPROF pourrait-elle mieux communiquer avec la société civile, nous informer régulièrement et à temps sur les actions menées par les différents ministères, sur les initiatives prises au niveau international ? Comment mieux échanger aussi nos informations entre nous ? Comment planifier les demandes d'information ? Quels retours aux associations suite à ces demandes ? Quels sont les supports de communication de la MIPROF ? De quels outils dispose-t-elle pour cela ?

Quelle est la volonté politique par rapport à la traite des êtres humains dans toutes ses formes et pas seulement concernant les femmes ?

Quels sont les moyens réservés à la mise en oeuvre du Plan ?

Qu'en est-il du travail interministériel depuis le lancement du Plan ?

Les associations apprécient le fait que la MIPROF réponde positivement à leurs sollicitations. Mais comment la MIPROF associe-t-elle les associations ? au niveau local ? au niveau régional ? au niveau national ? au niveau international ?

Y a-t-il des avancées dans le financement des associations ?

Concernant les mineurs victimes de traite, il existait un groupe de travail "mineurs" avant le lancement du Plan. Depuis plus de réunions. Qu'en est-il ? Quid des relations avec l'ASE, la DIHAL, la PJJ... ? Il était question d'expérimentation : est-ce toujours à l'ordre du jour ?

La MIPROF pense-t-elle diffuser le rapport qu'elle prépare pour la Commission européenne aux associations françaises ? Pense-t-elle le rendre public ? Quand ?

Combien de titres de séjour la France a-t-elle délivré pour "traite des êtres humains" ?

Par rapport à la mesure 1 du Plan, quel est le rôle de la MIPROF ?

Qui est légitime pour identifier une victime de traite ? avec quels critères officiels ?

**L'échange des membres du Collectif avec Elisabeth Moiron Braud et Eric Panloup a porté sur les points suivants :**

**La Mission Interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la traite des êtres humains, MIPROF**, a été créée par Najat Vallaud – Belkacem alors ministre des Droits des femmes. Le décret du 3 janvier 2013 a confié à la MIPROF la coordination de la lutte contre la traite des êtres humains, conformément aux engagements internationaux de la France (Convention du Conseil de l'Europe du 15 mai 2005).

Un **coordinateur national « lutte contre la traite des êtres humains »** a été nommé au sein de la MIPROF, conduite par une secrétaire générale, avec pour objectif de mettre en place un mécanisme de coordination et une stratégie nationale pour lutter contre ce phénomène, ce qui nécessite une mobilisation interministérielle et un partenariat avec les acteurs associatifs et territoriaux. La MIPROF est aussi chargée de collecter les données de la France en matière de traite des êtres humains.

Le 10 mai 2014, à l'occasion de la journée mondiale contre l'esclavage, le Président de la République, François Hollande, a annoncé un premier plan d'action national contre la traite pour la France. Celui-ci a été présenté en conseil des ministres la semaine suivante.

Elisabeth Moirin-Braud nous a précisé que depuis le **remaniement ministériel, la MIPROF est rattachée à Pascale Boistard**, Secrétaire d'État chargée des Droits des femmes, auprès de la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, Marisol Touraine. Il a donc fallu prendre contact avec les nouveaux membres des cabinets ministériels, ce qui a pris un peu de temps.

La Secrétaire Générale de la MIPROF a indiqué qu'en matière de traite **l'Europe fait avancer la France** grâce à la Convention du Conseil de l'Europe d'une part et la directive européenne contre la traite. Le rapport du GRETA, organisme chargé du suivi de l'application de la convention sur la traite portant sur la France en 2013 a pointé les principaux domaines d'action urgente de la France (du point de vue législatif comme au niveau du terrain).

Elle annonce **des travaux spécifiques concernant l'exploitation sexuelle, le travail forcé et l'exploitation des mineurs.**

Par exemple un groupe de travail sur le « travail forcé » a été créé par la MIPROF.

Une expérimentation sur la **prise en charge de victimes d'exploitation sexuelle** qui acceptent de porter plainte est prévue pour éviter de perdre les victimes en cours de traitement judiciaire pour cause de défaut d'accompagnement.

Une campagne d'**information du grand public** sur la traite est prévue pour 2015.

Le groupe de travail « **traite des mineurs** » créé par la MIPROF ne s'est pas réuni depuis plusieurs mois. La MIPROF avait sollicité la DIHAL pour une expérimentation d'un centre chargé de prendre en charge les mineurs victimes de traite ayant été forcés à commettre des actes de délinquance mais depuis le remplacement du Préfet Régnier, on n'a pas de nouvelles.

Les associations membres souhaitent des **informations complémentaires** sur ce qui se fait concrètement au niveau de la MIPROF. La MIPROF ne dispose pas de moyens d'information pour le moment (ni site internet, ni newsletter...seulement des contacts bilatéraux ponctuels).

Concernant les **coordinations départementales**, elles devraient correspondre à un travail interministériel. Très peu existent en réalité et c'est tout à fait insuffisant. Pour le moment ceci se développe selon la bonne volonté d'institutions et associations, ce qui n'est pas suffisant. La MIPROF demande aux associations de prendre des initiatives locales.

La MIPROF participe aux formations des personnels de différents ministères.

Pour ce qui est des **moyens alloués à la traite**. Ils sont bien en dessous de tout. La lutte contre la traite est censée être financée par le crédit de l'Etat et l'argent des pénalisations des clients prévues par la loi sur la prostitution... Pour le moment ce financement est très limité et tout à fait insuffisant. Il ne semble pas que des moyens supplémentaires aient été liés au lancement du plan...

La MIPROF pense que le recrutement de médiateurs qui parlent des langues d'Europe de l'Est pour intervenir dans les lieux publics permettra de mieux déceler les victimes de traite.

**Le risque de traite des êtres humains liée à la situation à Calais** a par ailleurs été soulevé, Elisabeth Moiron-Braud indiquant que la MIPROF devrait en effet agir dans ce domaine.

Des associations ont aussi indiqué que la traite est un phénomène mondial qui nécessite une **approche internationale**, la MIPROF n'ayant pas abordé ce point.

Les membres du Collectif regrettent que depuis la mise en œuvre officielle du plan il n'y ait eu **aucune rencontre organisée par la MIPROF** rassemblant tous les acteurs concernés au niveau associatif et des institutions.

**Le Conseil de l'Europe** s'appuie sur le GRETA pour organiser une **réunion à Paris le 30 janvier 2014 avec des institutions et associations**. La secrétaire exécutive de la convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains a souhaité rencontrer les institutions gouvernementales et les associations afin d'échanger sur des actions de coopération sous l'égide du Conseil de l'Europe pouvant donner lieu à la mobilisation de fonds européens et plus généralement sur les actions mises en œuvre par la France depuis la visite du GRETA en 2012. 4 tables rondes sont prévues sur les thèmes suivants : prévention, protection, poursuite, partenariat.

### **3 - Rencontre du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » avec la Présidente, Christine Lazerges, et Noémie Bienvenu, de la CNCDH - Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, le 17 décembre 2014.**

La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, CNCDH est maintenant nommée rapporteur national « autorité administrative indépendante » pour la traite des êtres humains en France et se chargera à partir de 2015 de la rédaction du rapport sur la traite pour la Commission européenne.

Lors de la réunion en novembre de la plate-forme de la société civile sur la traite créée par la Commission européenne, cette question n'était pas claire, la Commission européenne ayant alors comme interlocuteur la MIPROF.

Le Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » a souhaité rencontrer la présidente de la CNCDH. Il est apparu prématuré à la MIPROF que cela soit en même temps que la rencontre du Collectif avec la MIPROF (en novembre) et important de bien dissocier les deux structures. D'où cette rencontre en décembre avec la CNCDH seule qui nous a par la suite indiqué que le nécessaire avait été fait auprès de la Commission européenne pour préciser que c'est depuis décembre 2014 la CNCDH qui reprend le rôle de rapporteur auprès de la Commission européenne.

Christine Lazerges a présenté la CNCDH (voir site [www.cncdh.fr](http://www.cncdh.fr)). Elle est composée de 30 ONG et 30 personnalités qualifiées qui émet des avis au moment de projets de loi (par exemple asile, immigration, terrorisme...) avant la navette parlementaire ou s'auto-saisit de sujets d'actualités. La CNCDH a aussi un rôle d'éducation aux droits de l'Homme et remet chaque année un Prix des droits de l'Homme de la République française.

Le Collectif pense important que le rapporteur national vis-à-vis de la Commission européenne soit « indépendant » (la directive ne l'imposait pas) et donc différent de l'organisme chargé de mettre en œuvre le plan d'action national contre la traite qui est la MIPROF.

La MIPROF est chargée de la mise en œuvre du plan et la CNCDH est chargée de l'évaluation de la traite des êtres humains en France.

Pour accomplir sa nouvelle mission, la CNCDH ne dispose pas de moyens supplémentaires au 18 janvier 2015 par rapport à ses précédentes missions, mais elle a déjà travaillé sur la question et a rencontré dernièrement un certain nombre d'acteurs concernés (associations et institutions). Elle s'élargira prochainement à d'autres représentants de la société civile concernés par la traite des êtres humains pour pouvoir accomplir sa mission dans de bonnes conditions. Elle travaillera aussi avec des chercheurs indépendants. Elle travaillera avec les syndicats. Elle collaborera aussi avec les ministères concernés. Elle espère que par la suite des postes pourront être affectés directement à la lutte contre la traite.

Le Collectif a présenté à la CNCDH les démarches effectuées en 2014 auprès des différents ministères concernés et les premiers contacts avec les syndicats. (Voir site [contrelatraite.org](http://contrelatraite.org))

De son côté la présidente de la CNCDH a indiqué les personnes rencontrées lors des consultations menées par la CNCDH dans le cadre de sa mission de rapporteur national sur la lutte contre la traite et l'exploitation en lien avec la mesure 23 du plan d'action national contre la traite des êtres humains.

### **Institutions**

- Mme Pascale Boistard, secrétaire d'État chargée des Droits des femmes, auprès de la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes (14 octobre 2014)
- Mme Elisabeth Moiron-Braud, secrétaire générale de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) (14 octobre 2014)
- M. Robert Gelly, directeur des Affaires criminelles et des grâces (13 novembre 2014)
- Mme Danièle Bousquet, présidente du Haut conseil à l'égalité femmes-hommes (HCEfh) (13 novembre 2014)
- M. Nicolas Le Coz, président du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains du Conseil de l'Europe (GRETA) (25 novembre 2014)
- Mme Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes (2 décembre 2014)

- Mme Nicole Ameline, présidente du Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF/CEDAW) (*à venir en janvier*)

#### **Société civile**

- ECPAT France, Mme Eléonore Chiossone, conseillère technique et Mme Alice Tallon, assistante recherche et plaidoyer (1<sup>er</sup> septembre 2014)
- Secours catholique, Mme Geneviève Colas (6 novembre 2014)
- Hors la rue, M. Guillaume Lardanchet, directeur et M. Alexandre Leclève, administrateur (12 novembre 2014)
- Comité contre l'esclavage moderne (CCEM), Mme Sylvie O'Dy, présidente et Mme Bénédicte Bourgeois, juriste-plaidoyer (19 novembre 2014)
- Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO), M. Yves Veyrier, secrétaire Confédéral CGT-FO en charge de la presse et l'OIT et Mme Marjorie Alexandre, assistante confédérale (25 novembre 2014)
- Dispositif National Ac.Sé (accueil et protection des victimes de la traite), M. Patrick HAUUVUY, directeur et Mme Federica MARENCO, Coordinatrice du Dispositif National Ac.Sé (2 décembre 2014)
- Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » (17 décembre 2014)

#### **Personnalité qualifiée**

- Mme Johanne Vernier, juriste, rédactrice pour la CNCDH de l'étude « La traite et l'exploitation des êtres humains en France » (2009) (17 novembre 2014)

La CNCDH a pris connaissance du **rapport sur la traite** rédigé par la MIPROF pour la commission européenne en 2014. Ce document est un point de départ rassemblant des informations utiles car c'est le premier. Mais la CNCDH apportera aux prochaines versions une analyse indépendante. Il conviendra de préciser pour chaque forme de traite des indicateurs spécifiques pour l'identification des victimes.

**Le réseau européen des commissions nationales des droits de l'homme** pourrait utilement être mobilisés afin d'étudier la question à un niveau international (en particulier France, Belgique, Pays Bas, Luxembourg, Allemagne...)

Un **colloque à Sciences Po** pourrait être organisé autour du 10 mai 2015 (Journée mondiale contre l'esclavage) ou du 18 octobre 2015 (Journée européenne contre la traite)

La question du **titre de séjour** des victimes est bien sûr à approfondir.

Le sujet de la **défense des droits de l'homme et des condamnations des personnes impliquées** reste à étudier.

Une attention particulière doit être faite aux **mineurs victimes de traite** qui sont parfois obligés de voler, mendier, se prostituer, commettre des délits, sous la menace. Traiter les enfants victimes de traite en tant que délinquants entretient les réseaux de traite. Des violences policières sur ces mineurs aujourd'hui repérées (« taper le plus petit pour que le grand frère accepte de faire ses empreintes », ...) ne résolvent rien. La réponse répressive est inefficace, les dérives inacceptables. Des mineurs victimes d'exploitation sont incarcérés à Fleury Merogis « car il n'existe pas de structure pour les prendre en charge »...

Il serait intéressant de s'inspirer de ce qui est fait dans d'autres pays en matière de détermination des critères d'identification des enfants victimes de traite.

La question de l'**impunité diplomatique** est aussi à étudier en ce qui concerne en particulier l'esclavage domestique ou l'exploitation sexuelle.

Les **moyens financiers** dédiés par l'Etat en France à la traite ne sont pas transparents. Il semble qu'en fait des fonds prévus pour autre chose sont maintenant dédiés à la traite... sans réelle augmentation des budgets.

#### **4 – Le rapport de la France à la Commission européenne sur la lutte contre la traite des êtres humains 2011 - 2014**

Lors de la réunion de la **plate-forme de la commission européenne contre la traite des êtres humains** en Novembre 2014, à laquelle participent des membres du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » la MIPROF a pris conscience de la nécessité de rédiger le rapport pour la France dans le cadre de la directive européenne contre la traite. Des contacts individuels ont alors été pris avec des membres du collectif sur un délai très court (15 jours dont une partie de vacances) pour envoyer des contributions. Les contributions ont ensuite été compilées par la MIPROF avec des données venant de ministères.

Cela a permis à la MIPROF de rédiger un premier **point officiel sur la traite des êtres humains en France**. Nous saluons ce travail qui était une étape nécessaire mais regrettons que le temps n'ait pas permis une réelle collaboration entre institutions et associations.

Le rapport est aujourd'hui disponible pour les membres de la plate-forme de la société civile au niveau européen et nous avons jusqu'à fin février pour **faire nos remarques, proposer des compléments** à la Commission européenne. Le Collectif ne manquera pas cette possibilité et prépare donc des remarques. Voir ci-joint le dossier que nous travaillerons lors de la prochaine réunion du Collectif, le 2 février 2015.

Nos commentaires pourront porter aussi bien sur la façon dont ce rapport a peu associé la société civile, sur les chiffres qui s'y trouvent et le manque de cohérence du fait du manque de statistiques sur la traite en France, sur le contenu et les thèmes abordés, la dimension purement française et l'ouverture internationale indispensable sur une telle question...

***Chaque membre du Collectif est donc invité à lire ce document et l'annoter pour faciliter l'échange du 2 février.***

#### **5 - Prévention et lutte contre la traite et l'exploitation des mineurs au regard de la convention internationale des droits de l'enfant et des protocoles additionnels dans le cadre du suivi de la France -plaidoyer auprès des institutions internationales- réunions du 7 novembre 2014 et 5 janvier 2015**

Le Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » prépare une action de plaidoyer auprès des institutions Internationales et en particulier le Comité des Droits de l'Enfant / Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (OHCHR). Il s'agit de transmettre les constats de la société civile sur l'application en France de la Convention Internationale des droits de l'Enfant et des trois protocoles additionnels qui y sont liés (concernant pour l'un les conflits armés, pour le deuxième la prostitution, la vente d'enfants et la pornographie ; pour le troisième le fait qu'un enfant peut saisir directement l'instance de la CIDE) qui sera évaluée en juin prochain à Genève puis en septembre à New York. Le focus est clairement sur les mineurs vulnérables victimes de traite ou d'exploitation, ou potentiellement à risques (dont les mineurs isolés étrangers, des mineurs en prise avec la justice qui ne les reconnaît pas victimes de traite...).

Un rapport reprenant nos constats et analyses au regard du cinquième rapport périodique de la France sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant est en cours de rédaction.

Geneviève Colas rencontrera le 19 janvier 2015 l'assistante du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la traite des êtres humains et l'assistante du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la vente d'enfants ainsi que le secrétariat du Comité droits de l'enfant du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme (OHCHR) à Genève.

Le document de travail en cours rédigé par Constance Mazard et Marie-Elisabeth Lafaille suite aux réunions du Collectif est disponible en document joint. (Attention, ceci est un outil de travail et ne doit pas être diffusé au-delà de ceux qui contribuent à l'enrichir)

Il reprend pour le moment le texte de la Convention Internationale des droits de l'enfant, mesure par mesure, les remarques tirées du 5<sup>ème</sup> rapport périodique de la France sur l'application de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant d'octobre 2014/ Actions de la France sur les points où nous pouvons avoir des



remarques à faire, et l'avis du Collectif sur les sujets qui nous semblent en phase avec la question des mineurs victimes ou à risque de traite.

Ces textes sont bien sûrs étudiés aussi en ayant en tête le plan d'action national contre la traite qui aborde largement la traite des mineurs, mais dont on ne sait pour le moment ce qui sera mis en œuvre au niveau du gouvernement français.

## **6 - Une initiative parmi d'autres à l'occasion de « un an de Plan d'action national contre la traite en France », le 10 mai 2015**

Le Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » marquera en terme de sensibilisation du grand public et en terme de plaidoyer la première année après le lancement du Plan national d'action contre la traite des êtres humains en France.

Pour faire connaître la question de la traite, un livre « **Pouvoir d'agir contre la traite des êtres humains** » est actuellement en cours de rédaction, proposé par le Secours Catholique Caritas France avec les Editions de l'Atelier. Louis Guinamard qui en est le rédacteur principal joint actuellement les différentes associations membres du Collectif, d'autres organisations et des institutions pour que cet ouvrage retrace le plus largement possible la réalité de la traite des êtres humains et de ce que l'on peut faire pour agir, en tant que société civile, en France dans ce domaine.

Voir ci-joint le sommaire détaillé en cours d'élaboration. Le livre devrait sortir pour le 10 mai 2015 (Journée contre l'esclavage ; un an après le premier plan d'action de la France) et appuyer une démarche de sensibilisation et de plaidoyer qui marquera un an après le lancement du premier plan national d'action contre la traite des êtres humains en France.

## **7 – Traite et conflits. Information sur la recherche-action menée par des Caritas dans l'espace euroméditerranéen.**

Des Caritas de l'espace euroméditerranéen : Albanie, Arménie, Bosnie Herzégovine, Kosovo, France, Liban, Turquie, ont engagé une recherche-action sur « Traite des êtres humains dans les situations de conflits et post-conflits. Une première étape a permis de situer cette question à partir de l'expérience des Caritas de ces pays. Olivier Peyroux a rédigé cette recherche. Maintenant les Caritas dans chaque pays et ensemble travaillent à quelle actions réaliser, quels outils utiliser, dans le cadre de l'urgence et dans les actions d'accueil des migrants par exemple pour combattre la traite des êtres humains.

Plusieurs associations du collectif sont intéressées par cette question et réfléchissent à la façon de l'approfondir concrètement sur le terrain en France.

## **8 - Le site internet, « [www.contrelatraite.org](http://www.contrelatraite.org) », Facebook « Collectif Ensemble contre la traite des êtres humains » et twitter « @Contrelatraite »**

Concernant le site internet, dans la partie Le Collectif / Nos membres il serait souhaitable de rajouter lorsque cela n'a pas été fait : le rapport 2013 de l'association, puis le 2014 quand il sera prêt ; ainsi que la présentation, le lien internet ou tout document utile sur les réseaux internationaux auxquels sont reliés chaque association dans le domaine de la traite des êtres humains.

De même il reste à faire vivre facebook et twitter en 2015 à partir des organisations membres, les comptes ayant été créés fin 2014.

## **9 - Séminaire organisé par le Ministère des Affaires Etrangères au Quai d'Orsay le 25 novembre 2014**

Certains membres du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » ont appris tardivement l'existence d'un séminaire de sensibilisation sur les violences contre les femmes et la traite des êtres humains. Les membres du Collectif regrettent d'avoir été invités tardivement et que les autres ministères en dehors des Affaires Etrangères étaient peu présents.

## **10 – Autres réunions organisées ou signalées par les membres du Collectif**

Sans en reprendre ici le détail, nous les signalons et invitons ceux qui sont intéressés par les comptes-rendus à s'adresser aux organisateurs

- « **Prostitution et traite des êtres humains dans le monde : une exploitation des plus vulnérables** » 12 et 13 novembre 2014 à l'Assemblée Nationale (voir Fondation Scelles et Mouvement du Nid qui faisaient partie des organisateurs)
- « **Lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle et protection des victimes** », colloque franco-grec, 27 novembre 2014 (voir Amicale du Nid qui participait)
- « **Troisième rencontres méditerranéennes sur l'esclavage aujourd'hui** » avec MIPROF et Coordination du Collectif (voir OICEM qui organisait)
- « **La catégorisation des mineurs isolés étrangers** », 16 décembre 2014 organisé par InfoMIE (voir Secours Catholique qui y participait)

## **11 - Présentation de la candidature des équipes d'Action contre le proxénétisme au Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains ».**

Les Equipes d'Action contre le proxénétisme ont joint le secrétariat du Collectif en décembre 2014 pour être membres du Collectif. Ils se disaient appuyés par la Fondation Scelles mais le représentant à la rencontre du 17 décembre manquait d'éléments. Le Collectif propose que la Présidente des Equipes d'Action contre le proxénétisme présente son association lors d'une prochaine rencontre du Collectif après avoir transmis au secrétariat sa présentation, ses statuts, ses rapports d'activité des 3 dernières années mentionnant **le travail déjà réalisé sur la traite et ses motivations pour entrer dans le collectif**. Ce n'est qu'après cette rencontre que le Collectif décidera de l'entrée ou non de cette nouvelle organisation dans le Collectif.

Document de travail réalisé par Geneviève Colas, coordinatrice du Collectif  
avec Gisèle Ouandaogo, Constance Mazard et Marie-Elisabeth Lafaille  
Pour le Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains »

- PJ : Rapport de la France à la Commission Européenne sur la lutte contre la traite des êtres humains 2011 – 2014 : **à relire et annoter pour préparer le regard de la société civile française sur ce rapport**.  
Prévention et lutte contre la traite des êtres humains au regard de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant en France : **document à relire et modifier / compléter avant la réunion du 2 février 2015**.  
Sommaire du livre « Pouvoir d'agir contre la Traite des êtres humains » avec le Secours Catholique et les Editions de l'Atelier : **en vue de contributions** de membres du Collectif.

## Participants aux différentes rencontres

### A la rencontre du 22 octobre 2014 (avec le Cabinet du Ministre de l'Intérieur)

**Comité Contre l'Esclavage moderne - CCEM** : Sylvie O'Dy

**Hors la Rue** : Guillaume Lardanchet

**Organisation Internationale Contre l'Esclavage Moderne - OICEM** : Nagham Hriech Wahabi

**AFJ** : Celine Huard

**Amicale du Nid** : Jean-Christophe Tête

**Secours Catholique** : Geneviève Colas

Olivier Peyroux

*Interlocuteurs au **Ministère de l'Intérieur** :*

*Raphaël Sodini, Conseiller immigration et traite (correspondant traite), Laure Thomasset, chargée de mission auprès de François Minsard, Conseiller Police et Jean De Croone, chef de service adjoint au directeur de l'Immigration.*

### A la rencontre du 7 novembre 2014

**Action Catholique des femmes** : Anne-Marie Maillier

**AFJ** : Magali Poirier

**Comité Contre l'Esclavage Moderne / CCEM** : Sylvie O'Dy

**CPDH** : Samuel Buot

**ECPAT France** : Alice Tallon et Eléonore Chiossone

**Justice et Paix France** : Jacqueline Madinier

**Organisation Internationale Contre l'Esclavage Moderne - OICEM** : Andréa Couzy

**SOS Esclaves** : Anick Fougeroux

**Secours Catholique – Caritas France** : Geneviève Colas pour la coordination du Collectif et Constance Mazard

### A la rencontre du 18 novembre 2014 (avec la MIPROF)

**ACPE** : Raffaella Tatangelo

**AFJ** : Yolanda Gutierrez et Christine Ramos

**Amicale du Nid** : Hélène de Ruy

**Comité Contre l'Esclavage Moderne / CCEM** : Sylvie O'Dy

**ECPAT France** : Alice Tallon

**Fondation Scelles** : François Vignaud

**Hors La Rue** : Guillaume Lardanchet

**Justice et Paix France** : Denis Vienot

**Mouvement du Nid** : Pierre Albert

**Notre Dame de Charité du Bon Pasteur** : Marie-Hélène Halligon

**Organisation Internationale Contre l'Esclavage Moderne - OICEM** : Nagham Hriech Wahabi

**Planète Enfants** : Stéphanie Selle

**Secours Catholique – Caritas France** : Geneviève Colas pour la coordination du Collectif et Ella Adler, pour le secrétariat, Olivier Peyroux

*Interlocuteurs de la **Mission Interministérielle de lutte contre les violences faites aux femmes et la traite des êtres humains – MIPROF** : Elisabeth Moiron-Braud, Secrétaire Générale et Eric Panloup, Coordinateur National « Lutte contre la traite des êtres humains »*

### A la rencontre du 17 décembre 2014 (avec la CNCDH)

**AFJ** : Magali Poirier et Christine Ramos

**Amicale du Nid** : Helene de Ruy

**Comité Contre l'Esclavage Moderne / CCEM** : Sylvie O'Dy

**ECPAT France** : Alice Tallon

**Fondation Scelles** : François Vignaud

**Hors La Rue** : Guillaume Lardanchet

**Justice et Paix France** : Jacqueline Madinier

**Mouvement du Nid** : Pierre Albert

**Notre Dame de Charité du Bon Pasteur** : Marie-Hélène Halligon

**Organisation Internationale Contre l'Esclavage Moderne - OICEM** : Nagham Hriech Wahabi

Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » - [www.contrelatraite.org](http://www.contrelatraite.org)  
Coordination du Collectif : Geneviève Colas - 06 71 00 69 90 - Secrétariat : 01 45 49 52 21  
[genevieve.colas@secours-catholique.org](mailto:genevieve.colas@secours-catholique.org) - [contre.la.trait@secours-catholique.org](mailto:contre.la.trait@secours-catholique.org)

**Planete Enfants** : Lea Benassem

**SOS Esclaves** : Agnès Laszlo

**Secours Catholique – Caritas France** : Geneviève Colas pour la coordination du Collectif et Constance Mazard, Gisèle Ouandaogo, pour le secrétariat, Olivier Peyroux, Louis Guinamard pour le livre « Pouvoir d'agir contre la traite des êtres humains » en cours de rédaction avec Secours Catholique – Caritas France et Editions de l'atelier.

*Interlocuteurs de la **Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme - CNCDH** : Christine Lazerges, Présidente et Noémie Bienvenu*

### **A la rencontre du 5 janvier 2015**

**Amicale du Nid** : Hélène de Ruyg

**Comité Contre l'Esclavage Moderne / CCEM** : Bénédicte Bourgeois

**ECPAT France** : Alice Tallon

**Hors La Rue** : Bénédicte Cabrol, Guillaume Lardanchet

**Planete Enfants** : Lea Benassem

**Secours Catholique - Caritas France** : Geneviève Colas pour la coordination du Collectif et Constance Mazard pour le secrétariat

Olivier Peyroux, Louis Guinamard

**SOS Esclaves** : Anick Fougeroux